

ANNEXE 5

Sommaire du projet Edmonton Family Court Conciliation ProjectNuméro 2558-1-12Stade d'exécution En cours

Problème Dans le système judiciaire, il n'existait pas de services de conciliation auxquels les intéressés auraient pu s'adresser au lieu d'opter pour la séparation ou le divorce. Traditionnellement, par les méthodes juridiques on ne réussissait pas à régler tous les différends conjugaux, bien que la loi et les tribunaux s'efforcent vraiment, dans certains cas, d'encourager les parties à se réconcilier. Au moment de la séparation, le tribunal n'offrait pas des services de conciliation ou d'orientation.

But du projet pilote Vérifier la praticabilité de combiner des services sociaux et juridiques pour réaliser une expérience de conciliation dans le cadre de l'intervention par un tribunal des relations entre conjoints, en offrant des services spécialisés de consultation, à court terme, aux couples qui cherchent dans la loi une solution possible à leurs problèmes conjugaux.

Méthodologie Le projet devait permettre d'offrir des services de consultation gratuits, intégrés à l'intervention de la cour familiale. Les couples devaient être dirigés vers les services de consultations par des avocats, des juges de la cour familiale et des juges de la Cour suprême. Le personnel avait à apprendre les techniques de conciliation, afin de pouvoir réconcilier les familles, quand la chose est possible et souhaitable; arbitrer les différends à l'amiable, quand la réconciliation s'avère impossible; diriger les couples vers des services de consultation à long terme, au besoin, et offrir leurs services de counselling une fois le divorce sanctionné. Le projet devait servir à étudier la possibilité d'intégrer en permanence au système judiciaire un genre de services de conciliation.

Constatations Le personnel nécessaire a été engagé et a terminé la plus grande partie de la phase de formation pratique. La collectivité et un certain nombre d'avocats et de juges ont été informés de la création de ce service. Un grand nombre de cas ont été résolus et des normes d'évaluation ont été établies.

Projet parrainé par Edmonton Family Court Conciliation SocietyDurée Septembre 1972 à mars 1975Financement Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Rapports Edmonton Family Court Conciliation Project. Vol. I—143 p. Vol. II—Appendices
Evaluation Report par John G. Paterson et James C. Hackler, University of Alberta, 1974, 184 p.

Adresser toute correspondance à President, Edmonton Family Court Conciliation Society
Baker Building, Room 400, 10010-105th Street
Edmonton (Alberta)

Evaluation Report on the Edmonton Family Court Conciliation Project par John G. Peterson, Ed.D et James C. Hackler, Doct. en phil.—1974, 183 pages.